

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PAR:5 15'

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963 - 1964

COMPTE RENDU INTÉGRAL -- 67^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 3 Décembre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964. — Affichage des candidatures à la commission mixte paritaire (p. 7593).
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation des membres de la commission mixte paritaire.
2. — Ordre du jour (p. 7594).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1964

Affichage des candidatures à la commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1964.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Pierre Bas, Boisdé, Jean-Paul Palewski, Rivain, Claude Roux, Ruais et Louis Vallon.

Membres suppléants : MM. Souchal, Paquet, Vivien, Lepou, Fossé, Voisin et Weinman.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Je rappelle qu'une opposition aurait pour effet la nomination par scrutin.

La séance est suspendue.

Elle sera reprise à onze heures cinq minutes.

(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à onze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Proclamation des membres de la commission mixte paritaire.

M. le président. A dix heures, j'ai fait connaître à l'Assemblée les candidatures pour la nomination de sept membres titulaires

et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1964.

Le délai d'une heure est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres titulaires et membres suppléants de la commission mixte paritaire les candidats présentés.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures, deuxième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant unification ou harmonisation des procédures, délais et pénalités en matière fiscale (n° 601) (rapport n° 660 de M. Louis Vallon,

rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Discussion, en troisième lecture, du projet de loi relatif à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement (n° 641) (renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Discussion du projet de loi n° 542 portant modification des articles 12 et 13 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (rapport n° 695 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures dix minutes.)

Le Chef de service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.